

M. DONNET Louis, maire

à

Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, Mme CREPEL Christine, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. FABRE Benoit, M. FAYAD Ghassan, Mme GAFFET Muriel, M. LOUCHE Robin, M. MANGIN Jean-Baptiste, Mme REUTER Dominique, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale

À Domazan le 29/02/2024

## **Objet : Procès-verbal du Conseil municipal Du 28 février 2024 à 20h30**

Madame, Monsieur, Cher (ou Chère) collègue, je vous prie de trouver le procès-verbal du Conseil du 28 février 2024.

Il est précisé que le corps des délibérations est ici synthétisé et ne mentionner que son objet principal. Les délibérations complètes sont mises en ligne sur le site internet de la commune et sont disponibles en mairie.

Le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 19/02/2024

Présents : 9 /14 : Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. Louis DONNET, M. MANGIN Jean-Baptiste, Mme REUTER Dominique, Mme CREPEL Christine, Mme GAFFET Muriel,

Absents : M. FABRE Benoit, M. FAYAD Ghassan, M. LOUCHE Robin, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. MANGIN Jean-Baptiste a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

1. [Approbation du PV du 14 décembre 2023](#) : favorable

2. [Point urbanisme et DIA : 518](#) : non préemption

3. [Point sur les décisions du Maire](#)

Monsieur le Maire fait part des décisions qui ont été prise depuis le dernier Conseil.

- DECI2024-001 du 23 janvier 2024 - convention avec CCI pour etude installation chauffage mairie

- DECI2024-002 du 8 février 2024- MARCHES PUBLICS RELATIFS À L'ETUDE DE RUISSELLEMENT DES EAUX PLUVIALES – AVENANT 1

#### 4. Point CCPG

Monsieur le maire rapporte au Conseil les sujets abordés et traités par la CCPG depuis le dernier Conseil :

- Mobilité : échange multimodal afin que toutes les communes soient informées des avancées autour des gares d'Aramon et Remoulins. Le cout de ces pôles multimodaux est estimé à 3 millions d'euros subventionnable par la Région à hauteur de 50%. La répartition par commune est en cours de discussion.

#### 5. Point Commissions

Chaque président de commission a fait la synthèse des réunions passées depuis le dernier Conseil :

- 19 décembre 2023 : commission Communication : Chroniques
- 19 février 2024 : commission Finances : prépa budget 2024

#### 6. Les Francas – adhésion 2024

Le Conseil approuve l'adhésion à l'association Les Francas dans le cadre des Centre de Loisirs conventionnés avec Domazan pour 2024.

#### 7. Prime pouvoir d'achat exceptionnel– avis favorable Comité technique du CDG30 (délib DEL2024-075)

*Suite à votre accord de principe lors du Conseil du 14 décembre, le Conseil valide la délibération initiale accordé par le Comité technique du CDG30.*

Vu l'avis du comité social territorial réuni en date du 8 février 2024, Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ainsi proposée. Pour chaque niveau de rémunération prévu par le barème, le montant de la prime est fixé à :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, telle que définie ci-dessus, sera allouée à compter de ce jour aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et, le cas échéant, aux agents contractuels de droit public. Elle fera l'objet d'1 seul versement

#### 8. SDIS - bilan activité 2023

Monsieur le Maire fait part du bilan annuel.

9. RH – création de poste Rédacteur ppal l'cl (délib DEL2024-076)

Au regard des Lignes directives de gestion du personnel, le Conseil ouvre un poste de rédacteur ppal l'cl afin de permettre à l'avancement de l'agent concernée et met à jour le tableau des effectifs. La demande de suppression des postes sera faite auprès du Comité technique du CDG30.

10. ASVP – nouvelle convention 2024-2027 (délib DEL2024-077)

Le contrat avec les ASVP prenant fin en mai prochain, le Conseil approuve la signature d'une nouvelle convention pour la période couvrant le 1er juillet 2024 à 30 juin 2027, soit 3 ans.

11. Marché 2022-02 – Groupement archi et BE pour travaux école – avenant 1 (délib DEL2024-078)

Au regard de l'ajustement financier du marché de travaux de l'extension et de la rénovation de l'école, le cabinet KVA et son groupement propose de réduire son % facturé de 11.38% à 10.98%. Le Conseil approuve ce nouveau % et autorise Monsieur le maire à signer les documents afférents à cette décision.

12. Ecole : Devis pour projet collectif pour donner un nom à l'école

Mme Capelli soumet les devis de Cap Collectif, spécialiste sur ce sujet. Le Conseil choisit le devis en cohérence avec les besoins de la commune, à savoir 1 pack starter et sa formation pour 1200€TTC (devis 3087).

13. TDF – avenant 2 (délib DEL2024-079)

TDF propose une revalorisation de ses loyers, le Conseil étudie cette proposition et la valide.

Vu la délibération 2016-404 du 16 décembre 2016 portant sur le bail locatif pour 12 ans renouvelable et pour un montant de 1 500€/an à la charge de TDF,

Vu la convention signée entre les parties le 22 mars 2017,

VU la délibération 2021-692 du 5 mars 2021 portant un avenant à la convention augmentant le loyer à 1 600€

Le Conseil approuve la nouvelle proposition d'avenant traitant entre autre de la réévalotisation des tarifs passant la part fixe à 1 700€ + 2 000€ par opérateur supplémentaire, portant l'ensemble à 5 700€.

14. Questions diverses ouvertes à l'ensemble des membres du Conseil,

a) ECOLE :

- Prochain conseil d'école le 1<sup>er</sup> mars
- L'Académie informe qu'aucune suppression de classe n'aura lieu pour la rentrée 2024-2025 sur l'école de Domazan
- Monsieur le Maire et les adjoints en charge du dossier de travaux d'extension et de rénovation ont rencontré M. Loiseau Frédéric, secrétaire général de la Préfecture. Les dossiers de demande de subvention DETR et Fonds vert sont en cours d'attribution. Leur montant sera proportionné à l'ensemble des dossiers déposés et à l'enveloppe pour chacune des subventions.

b) PANNEAU DU VILLAGE : le traitement de ce dossier est en cours de finalisation administrative, le panneau représentant la commune et ses commerces sera prochainement installé sur la RN 100 à l'entrée de la route de Signargues.

c) ESCAPADES : 2024 Saze : 5 juillet et Domazan : 19 juillet, les autres villages : 2025

d) CCAS : Nuit d'En Fer sera organisée été 2025, une sculpture choisie par les élus sera construite par les ferronniers au cours de cette manifestation puis installer à l'entrée de l'avenue des Miougraniens.

- e) **JOURNEE CITOYENNE** : elle sera organisée dans le cadre du week-end climat de la CCPG et aura lieu le 16 mars
- f) **SMICTOM** : discussion autour des problématiques rencontrées par les habitants par rapport aux collectes faites par le nouveau prestataire Eco-déchets. Des courriers ont été adressés aux habitants et collectivités afin de porter des explications sur les dysfonctionnements actuels.
- g) **OPAH** : le dossier des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitant est à l'étape des études. Les habitations concernées sur Domazan sont incluses dans le traitement des affaires du Comité de pilotage de ce dossier.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent conseil municipal.  
Sauf précision contraire les délibérations et décisions sont prises à l'unanimité.*

L'ensemble des délibérations est voté à l'unanimité, dans le cas contraire une mention est introduite dans le texte du pv.  
Toutes les délibérations sont disponibles sur le sites internet de la commune et en mairie.

DEL2024-075	Instauration Prime pouvoir d'achat exceptionnel
DEL2024-076	RH Création de postes et mise à jour des effectifs
DEL2024-077	Service ASVP convention 1er juillet 2024 – 30 juin 2027
DEL2024-078	Marché mission maîtrise d'œuvre relative aux travaux de rénovation thermique et de l'extension de l'école primaire - Avenant 1
DEL2024-079	TDF - Avenant 2 à la convention 2017-2029 (parcelle AE168)

Le/La secrétaire de séance



Le Maire,

Louis DONNET

